

CHANGEMENT DE TITULAIRE DE CARTE

FORMULAIRE DE DEMANDE

Demande de mise à jour du titulaire principal de la carte des récompenses CSP ACDelco.

Le présent formulaire décrit les exigences et le processus d'approbation pour soumettre une demande visant à modifier un titulaire de carte de votre entreprise dans le cadre du programme de récompenses CSP ACDelco. En remplissant le présent formulaire et en obtenant l'approbation de votre représentant ACDelco, vous autorisez ACDelco à procéder à cette mise à jour et acceptez les modalités énoncées aux présentes ainsi que celles du programme CSP ACDelco. Veuillez vous assurer d'examiner attentivement tous les détails avant de soumettre votre demande.

RENSEIGNEMENTS DE L'ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE:	CODE DE COMPTE ACDelco:
N° DE TÉLÉPHONE:	COURRIEL DE L'ENTREPRISE:
ADRESSE DE L'ENTREPRISE:	NOM ET CODE DU DISTRIBUTEUR COMMANDITAIRE:

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE ACTUEL DE LA CARTE

Ce titulaire sera retiré et remplacé par le titulaire mentionné à la section « Nouveau titulaire de la carte ».

NOM COMPLET :	COURRIEL DE RÉCOMPENSES (PERSONNEL):
ADRESSE DE RÉCOMPENSES:	

Programme de récompenses CSP ACDelco

Le soussigné comprend que le titulaire de carte précédent continuera de recevoir les récompenses pour les mois de son droit de propriété, avant qu'ACDelco ne soit informée de ce changement de titulaire de carte. La carte demeurera active jusqu'à son expiration. Un titulaire précédent pourrait recevoir une nouvelle carte par la poste à titre de renouvellement unique dans le cadre du prochain renouvellement de carte (*tous les 3 ans*) s'il reste un solde. Aucun nouveau point de financement ne sera versé sur la carte rechargeable du titulaire précédent à compter du mois de changement de titulaire de carte communiqué à ACDelco (les points obtenus durant le mois de changement de titulaire de carte seront versés au nouveau titulaire de carte). La date d'entrée en vigueur du changement de titulaire de carte est déterminée en fonction du moment où le formulaire dûment rempli est soumis à l'Info-ligne ACDelco et non des dates de signature ci-dessous.

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses CSP ACDelco à tout moment et sans préavis.



CHANGEMENT DE TITULAIRE DE CARTE

FORMULAIRE DE DEMANDE

Demande de mise à jour du titulaire principal de la carte des récompenses CSP ACDelco.

Les points de récompenses CSP ACDelco sont fournis par ACDelco au titulaire de la carte d'entreprise et il lui incombe exclusivement de déclarer tout avantage imposable accordé à toute personne dans le cadre du programme, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, et d'émettre les feuillets de renseignements T4 et T4A requis.

La carte est assujettie à la convention du titulaire de carte envoyée avec la carte ainsi qu'aux exigences et aux modalités disponibles à l'adresse www.myprepaidcenter.com, ce qui comprend la création d'un profil ainsi que d'autres modalités relatives à la gestion de votre carte individuelle en ce qui concerne le suivi des fonds et du solde de la carte, son utilisation, les cartes perdues et toute retenue éventuelle pour fraude. L'activation de la carte est requise pour utiliser les fonds et des exigences d'authentification supplémentaires peuvent s'appliquer. Les conditions peuvent être modifiées sans préavis.

Le CSI a pris connaissance des modalités d'adhésion au programme Centre de service professionnel (CSP) et souhaite s'inscrire au programme de récompenses CSP ACDelco. **Le CSI commencera à obtenir des récompenses sur les achats admissibles à compter du mois au cours duquel il a avisé ACDelco du changement, conformément aux modalités du programme Centre de service professionnel ACDelco.** Toute récompense admissible obtenue avant la soumission de ce changement de titulaire de carte à ACDelco continuera d'être versée au titulaire précédent de la carte. Les récompenses sont obtenues et versées à la personne et ne peuvent en aucun cas être transférées. Le CSI comprend qu'il doit être inscrit au programme Centre de service professionnel pour être admissible à participer au programme de récompenses CSP ACDelco. Le cas échéant, les titulaires de carte du CSI comprennent que les points seront répartis également entre les deux titulaires inscrits au dossier.

- ☐ **OUI** Inscrivez-moi au programme de récompenses Centre de service professionnel (CSP) (remplissez les champs de la section « **RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉCOMPENSES CSP ACDelco** »).
- ☐ **NON** Je ne souhaite pas m'inscrire au programme de récompenses CSP ACDelco pour le moment. Je comprends qu'en sélectionnant cette option, je n'obtiendrai pas de récompenses en fonction de mes achats mensuels ACDelco.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NOUVEAU TITULAIRE DE LA CARTE

Sauf indication contraire, la carte de récompense CSP ACDelco sera envoyée à l'adresse de votre entreprise.

NOM COMPLET :	COURRIEL DE RÉCOMPENSES (PERSONNEL): <i>*peut être différent de celui ci-dessus</i>
ADRESSE DE RÉCOMPENSES (SI DIFFÉRENT DE L'ENTREPRISE) :	

TITULAIRE DE CARTE SECONDAIRE (FACULTATIF)

NOM COMPLET :	COURRIEL DE RÉCOMPENSES (PERSONNEL): <i>*peut être différent de celui ci-dessus</i>
----------------------	--

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses CSP ACDelco à tout moment et sans préavis.



CHANGEMENT DE TITULAIRE DE CARTE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demande de mise à jour du titulaire principal de la carte des récompenses CSP ACDelco.

ADRESSE DE RÉCOMPENSES (SI DIFFÉRENT DE L'ENTREPRISE) :

MODALITÉS

1. L'adhésion au programme Centre de service professionnel (le « programme ») et le fait de gagner et d'échanger des récompenses ACDelco CSP sont assujettis aux directives du programme ACDelco CSP (les « Directives ») telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre par la Compagnie General Motors du Canada (« GM Canada » ou « ACDelco »). Vous trouverez en annexe la version actuelle des directives. Ces modalités sont désignées dans ce document l'« Entente ».
2. Sans limiter la portée générale de la section 1 ci-dessus :
 - Les Directives énoncent la structure et les avantages actuels du programme;
 - Le CSI doit régler les frais mensuels détaillés dans les Directives;
 - Le CSI doit satisfaire en tout temps les exigences d'admissibilité au programme;
 - Le CSI est entièrement responsable de la carte de récompenses ACDelco CSP Visa; ACDelco n'est pas responsable de cartes perdues ou volées.
3. Pendant la durée de son adhésion au programme, le CSI est autorisé à utiliser la marque de commerce ACDelco (« la marque ») dans le contexte de l'exploitation de ses services automobiles connexes à l'adresse précisée à la première page de ce formulaire d'inscription CSP pourvu que :
 - Le CSI se conforme aux normes de qualité gouvernant les produits et services fournis en association avec la marque qui peuvent être établies de temps à autre par les propriétaires de la marque et qui lui sont communiquées par ACDelco;
 - Le CSI utilisera la marque uniquement sous la forme et de la manière, et uniquement avec les légendes appropriées, qui peuvent être prescrites de temps à autre par les propriétaires de la marque et qui lui sont communiquées par ACDelco;
 - Le CSI ne fera rien qui pourrait mettre en jeu la validité de la marque ou la valeur qui s'y rattache;
 - Le CSI utilisera la marque uniquement en association avec des produits et services couverts par la déposition canadienne de la marque, le cas échéant, et lorsque la déposition de la marque couvre des produits, le CSI peut utiliser la marque uniquement en et utilisés et vendus au Canada;
 - Le CSI n'utilisera pas la marque, ni aucune autre marque de commerce de General Motors LLC ou de ses filiales ou sociétés affiliées (collectivement, « General Motors »), en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de General Motors ou de son représentant désigné;
 - Le CSI n'aura aucun droit d'intenter toute action en justice ou autre procédure de quelque nature que ce soit concernant la marque, ce droit étant réservé exclusivement à General Motors et (ou) à GM Canada;
 - Advenant la résiliation de cette entente pour quelque raison que ce soit, le CSI cessera immédiatement toute utilisation de la marque dans le cadre de cette entente et cessera de fournir des produits et services en association avec la marque et retournera à ACDelco tout matériel portant la marque.
 - Le CSI convient en outre de cesser immédiatement l'utilisation de la marque et des désignations « Centre de service professionnel » et « CSP » à la demande écrite d'ACDelco.
4. ACDelco se réserve le droit de changer, modifier, de rejeter la demande ou d'annuler l'adhésion à ce programme à tout moment pour n'importe quelle raison sans avis. En outre, ACDelco aura le droit de mettre fin à l'adhésion du CSI au programme en cas de non-conformité du CSI avec l'une quelconque de ces modalités ou des directives du programme alors en vigueur.

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses CSP ACDelco à tout moment et sans préavis.



1 800 26-DELCO | soutien@ACDelcoinfoline.com

CHANGEMENT DE TITULAIRE DE CARTE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demande de mise à jour du titulaire principal de la carte des récompenses CSP ACDelco.

5. En cochant cette case ☐ le CSI confirme que les affaires mentionnées ci-dessus ne fonctionnent actuellement sous aucune autre marque de matériel de fabrication ni en affiliation avec un concessionnaire General Motors.
6. Le CSI défendra, indemniser et mettra GM Canada hors de cause de tout dommage, perte, obligation, allégation, demande, procès et dépenses (y compris les frais juridiques) qui peuvent être subis ou encourus par GM Canada ou ses dirigeants, administrateurs, associés, filiales, sociétés mères, employés ou agents suite à ou relativement à l'exploitation de ses services automobiles ou à une violation des obligations ou représentations du CSI en vertu de la présente entente ou de ses directives.
7. Cette entente est régie, interprétée et exécutée conformément aux lois de la province du principal lieu d'affaires du CSI.
8. Les modalités de cette entente et de ses directives sont dissociables et si une partie s'avère inexécutable, la portée des autres modalités reste totalement en vigueur et exécutoire.
9. Cette entente et ses directives (telles que modifiées périodiquement par ACDelco) constituent l'entente complète entre le CSI et ACDelco afférent au programme. Les modalités de cette entente remplacent toutes les ententes, communications, représentations et arrangements précédents et actuels des parties relativement à l'objet de la présente.
10. Tous les avis donnés en vertu de cette entente sont remis par écrit, par télécopie ou par service de messagerie de 24 heures fiable, envoyés à l'autre partie aux adresses figurant en première page de cette entente ou à toute autre adresse qu'une des parties peut signifier par écrit à l'autre partie désignée aux présentes. L'avis sera réputé avoir été donné à sa réception.
11. Le CSI ne peut pas attribuer ses droits ou obligations en vertu de cette entente, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable d'ACDelco.
12. Les parties reconnaissent que le CSI est et reste un entrepreneur indépendant et son personnel ne comprend ni des employés ni des agents d'ACDelco, à toutes fins et de quelque nature que ce soit. Le CSI assume la responsabilité des actes de ses employés et agents.
13. La Compagnie General Motors du Canada (« GM », « nous », « notre » ou « nos ») accorde de l'importance à la protection de vos renseignements personnels et à la confiance que vous témoignez à l'égard de ses produits et services. Soyez assuré que les renseignements que vous nous fournissez seront traités avec soin. Notre [politique de protection](#) des renseignements personnels fait état de la façon dont nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels, notamment les renseignements que nous obtenons auprès de nos concessionnaires indépendants au Canada ainsi que lorsque vous utilisez nos produits et services et que vous visitez nos sites Web canadiens.
14. En fournissant vos coordonnées lors de votre inscription, vous consentez à ce qu'ACDelco vous contacte pour des communications de marketing liées aux programmes et aux promotions. Si vous ne souhaitez pas recevoir de communications de marketing de notre part, veuillez visiter notre [formulaire de désinscription de marketing](#). Cela vous permettra de vous désinscrire des communications par courriel et par la poste. Vous pouvez également appeler le 1 800 263-3526 pour vous désinscrire des communications ou pour modifier vos préférences de désinscription précédemment soumises.

Ouvrez une session à l'adresse www.TechConnectCanada.com afin de consulter l'intégralité des lignes directrices du programme CSP ACDelco et du programme de récompenses CSP ACDelco.

APPROBATIONS REQUISES

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT ACDelco:	DATE (jj/mm/aaaa):
SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE DE L'ATELIER :	DATE (jj/mm/aaaa):

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses CSP ACDelco à tout moment et sans préavis.



SOUMETTEZ AVANT LE 25
pour un traitement le même mois*

ACDelco

CSP

CENTRE DE SERVICE PROFESSIONNEL

CHANGEMENT DE TITULAIRE DE CARTE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demande de mise à jour du titulaire principal de la carte des récompenses CSP ACDelco.

SOU MIS PAR:

DATE (jj/mm/aaaa):

Remplissez le formulaire et envoyez-le par courriel à : soutien@ACDelcoinfoligne.com

Pour soumettre un formulaire automatiquement,

cliquez sur le bouton Soumettre et choisissez Outlook (par défaut)

ou ajoutez votre propre application de courriel.

**Le formulaire doit être soumis et approuvé par le représentant ACDelco au plus tard le 25 du mois pour que la mise à jour entre en vigueur au cours du même mois. Nous ne pouvons garantir les ajustements soumis après la date limite mensuelle. Le changement entrera en vigueur à compter du mois au cours duquel le formulaire est reçu par l'Info-ligne ACDelco (avec toutes les approbations), indépendamment des dates de signature figurant sur le présent formulaire par le distributeur parrain, le directeur de district ou le compte.*

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses CSP ACDelco à tout moment et sans préavis.

ACDelco

INFOLIGNE

1 800 26-DELCO | soutien@ACDelcoinfoligne.com